

Parent 1	Parent 2
Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____ _____	Adresse : _____ _____
Téléphone : _____	Téléphone : _____
Signature	Signature

L'enfant	
Nom : _____	Prénom : _____
Date de naissance : _____	
Classe demandée : _____	

Commune de résidence :

Demande de dérogation vers la commune de :

Nom de l'école :

Joindre obligatoirement à cette fiche un courrier adressé au président de la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet expliquant le motif de la demande de dérogation et les justificatifs s'il y a lieu. Puis vous rapprocher de votre commune de résidence afin qu'elle transmette votre dossier à la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

La dérogation au secteur scolaire n'implique aucun engagement en ce qui concerne l'organisation des circuits de transport scolaire. La demande de dérogation étant un choix personnel des familles, celles-ci prendront leurs dispositions pour assurer le transport de leurs enfants vers l'école de leur choix.

VISA DE LA COMMUNE OÙ EST DOMICILIÉ L'ENFANT

Attestant que l'enfant ci-dessus réside bien dans la commune de :

Pré-avis de la commune de résidence :

Favorable Défavorable

Prise en charge financière : Oui Non

(Ne concerne que les communes hors agglomération Gaillac-Graulhet)

La commune de résidence prend l'attache de la commune d'accueil sollicitée par la famille pour connaître son positionnement (notamment au vu de ses effectifs) en transmettant ce document.

Fait à _____ le ... / ... / ...

Visa du Maire de la commune de résidence

VISA DE LA COMMUNE SOLLICITÉE PAR LA FAMILLE

Commune de :

Avis favorable Avis défavorable

Prise en charge financière : Oui Non

Motifs : _____

Fait à _____ le ... / ... / ...

Visa du Maire de la commune sollicitée par la famille

VISA DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT SCOLAIRE

Commune de :

Avis favorable Avis défavorable

Motifs : _____

Fait à _____ le ... / ... / ...

Visa du élu(e) Référent(e) scolaire de la commune de rattachement scolaire.

Pour les territoires accueillant des enfants de moins de 3 ans l'inscription sera validée en concertation avec le ou la directeur-trice de l'école.

VALIDATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION OU SON REPRÉSENTANT

Actant la participation financière de l'agglomération s'il y a lieu.

Prise en charge financière : Oui Non

Fait à Técou le ... / ... / ...

Le Président